

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 30/06/2025

VIGILANCE ORANGE CANICULE POUR LE NORD, L' AISNE ET L' OISE

Le lundi 30 juin 2025

Météo France a placé les départements du Nord, de l'Aisne et de l'Oise en **vigilance orange canicule**, à partir de ce lundi 30 juin 2025 à 12h00, tandis que les départements de la Somme et du Pas-de-Calais sont placés en vigilance jaune canicule.

Ce pic de chaleur nécessite une attention particulière en raison de son intensité.

Ce lundi 30 juin dès la mi-journée, les maximales pourront atteindre 33 à 36 degrés dans l'intérieur des terres, et 31 à 35 degrés sur le littoral.

Mardi notamment, on attend des températures maximales comprises entre 34 et 38°C, avec un pic dans le sud-est de la Picardie, où les températures pourraient atteindre 40°C. Mercredi, les températures maximales sont similaires à celles de la veille dans l'est de la région. Dans l'Aisne et l'est de l'Oise, des températures comprises entre 35 et 40°C sont à nouveau attendues.

Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet Nord, a alerté l'ensemble des services de l'État afin qu'ils suivent avec la plus grande attention l'évolution de cette situation. Il appelle à la plus grande vigilance et rappelle les consignes de prudence.

La mobilisation des services de l'État

Dès vendredi 20 juin, en prévision des épisodes de chaleur de la saison estivale, le préfet a écrit à l'ensemble des maires du département les invitant à diffuser une nouvelle fois auprès des habitants de leur commune, des messages de vigilance et de recommandation sur les comportements à adopter, en ciblant le cas échéant les populations les plus exposées : personnes âgées, enfants, personnes en grande précarité sociale et notamment les sans-abris, personnes travaillant en extérieur ou à des travaux de force et personnes exerçant une activité physique intense (clubs sportifs, activités d'accueil des mineurs).

Le préfet a rappelé aux élus qu'une attention devait être portée aux personnes les plus vulnérables à domicile en utilisant les registres nominatifs communaux qui permettent aux services et centres communaux d'action sociale de prendre contact avec les personnes isolées ou fragiles. Le préfet invite en outre les mairies à communiquer largement auprès de la population les points d'eau potable disponibles sur leur territoire.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Pendant cette période, l'ensemble des services de l'État et des acteurs sont pleinement mobilisés pour venir en aide notamment aux personnes les plus fragiles.

1. L'attention portée aux publics vulnérables

- Les travailleurs en extérieur : en lien avec les chambres consulaires des professions concernées, le préfet sollicite la mise en œuvre d'aménagements des temps et des conditions de travail (mise à disposition de bouteilles d'eau, pauses dans des lieux climatisés, etc.) pour les salariés travaillant en extérieur (travailleurs agricoles, professionnels du BTP et des routes etc.) ;
- Des messages annonçant l'alerte orange ont été diffusés à tous les établissements de santé et médico-sociaux, ainsi que les transporteurs sanitaires et à l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) Hauts-de-France. L'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France met à jour sur son site internet les consignes de Santé Publique France ;
- Les personnes sans domicile fixe : les trois Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) du Nord ont été mis en alerte pour aller vers ces personnes et distribuer des bouteilles d'eau, des vaporisateurs, et intensifier les maraudes. Les propositions de mise à l'abri seront renouvelées ;
- Les accueils collectifs de mineurs (ACM) : les directeurs de ces structures sont invités à la plus grande vigilance à l'égard des enfants, particulièrement sensibles aux fortes chaleurs, en limitant les activités en extérieur. De même, il a été recommandé aux comités sportifs de suspendre les compétitions sportives en extérieur ;
- Les populations carcérales : l'administration pénitentiaire a déployé son plan canicule interne à l'ensemble des établissements pénitentiaires via leurs unités sanitaires. Celui-ci prévoit notamment, au besoin, des suspensions d'activités aux heures les plus chaudes et des distributions d'eau.

2. La prévention des risques de feux dans les espaces naturels

Ce pic de chaleur est accompagné d'un indice sévère à très sévère de départs de feux dans les espaces naturels combustibles, en particulier dans un contexte de moissons. Il est rappelé de veiller à tenir compte des recommandations habituelles pour éviter tout départ de feu (aux abords des forêts et champs, ne pas allumer de feu ni de barbecue ; éviter l'usage du feu dans les loisirs (artifices, lanternes...) ; ne pas jeter de mégots...).

Il est rappelé également qu'il est interdit d'incinérer des déchets verts en toute saison.

3. Les transports

Dans le domaine du transport routier, les opérateurs, en particulier la SANEF et les centres d'exploitation de la DIR Nord, ont prévu des stocks de bouteilles d'eau à distribuer à leurs équipes et aux usagers en cas d'incident. Des recommandations sont rappelées toutes les heures sur la radio 107.7, ainsi que sur les panneaux à messages variables (PMV).

Dans le domaine du transport ferroviaire, des messages de sensibilisation des usagers du rail ont été diffusés, notamment à l'attention des plus fragiles afin qu'ils prennent leurs dispositions, voire repoussent leur voyage. Seules les rames climatisées des TGV et TER fonctionnent, et des bouteilles d'eau pourront être distribuées aux clients qui en seraient démunis.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Le rappel des consignes de comportement en cas de fortes chaleurs

Se préparer au pic de chaleur

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie, afin de recevoir l'aide de bénévoles. Pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement. En prévision des fortes chaleurs, il est conseillé aux personnes fragiles, en lien avec leur entourage, de prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur (brumisateur, ventilateur par exemple) et faire une liste des lieux climatisés où se rafraîchir près de chez elles (grande surface, commerce, cinéma, musée, etc.).

En toute situation, ne pas hésiter à demander conseil à son médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier.

Pendant l'épisode de canicule, adoptez les bons réflexes

Ces conseils simples sont à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir plusieurs fois par jour ;
- manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée etc.) ;
- porter un chapeau et des vêtements légers ;
- éviter les efforts physiques et sportives ;
- lors des baignades, soyez vigilants notamment avec les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes ayant du mal à nager. Respectez les zones de baignade autorisées ;
- maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- prendre des nouvelles ou rendre visite aux personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées de votre entourage, et les accompagner dans un endroit frais ;
- en cas de malaise, forte fièvre, propos incohérents ou troubles du comportement, appeler un médecin ou composez le 15.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

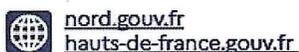
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr

hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Une plate-forme téléphonique nationale

Le ministre de la Santé et de l'Accès aux soins a annoncé l'activation du numéro :

« Canicule info service »

le **0800 06 66 66**

joignable de 8h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Les informations sont consultables sur le site Internet du ministère de la Santé et de l'Accès aux soins : <https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/fortes-chaleurs-activation-du-numero-vert-canicule-info-service-joignable-au-0>

et sur le site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule>

Retrouvez des conseils et astuces pour mieux supporter la chaleur sur le site suivant : <https://www.vivre-avec-la-chaueur.fr/> et des préconisations pour éviter les noyades à l'adresse suivante : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)